

## III

*Le Haut-commissaire du Canada au Secrétaire a.i. des  
Affaires étrangères de Malte*

La Vallette, le 24 mai 1982

Monsieur,

À l'occasion de la signature de l'Accord d'assurance-investissement entre le Canada et Malte, je tiens à vous assurer que, dans la mesure où la législation de votre pays permet au Gouvernement de Malte d'émettre des polices d'assurance-investissement dans le cadre d'un programme semblable au programme d'assurance-investissement à l'étranger de la Société pour l'Expansion des Exportations, le Gouvernement du Canada est disposé à engager des négociations avec le Gouvernement de Malte en vue d'un Accord prévoyant le traitement réciproque en ce qui concerne les investissements assurés des nationaux et des sociétés de Malte au Canada, en conformité avec les lois et règlements canadiens, étant entendu que l'assentiment des provinces et, au besoin, l'adoption de lois seront requis relativement aux questions qui, en droit canadien, relèvent de la compétence législative des provinces.

Le Gouvernement du Canada s'engage à porter l'Accord bilatéral d'assurance-investissement à l'étranger à la connaissance des sociétés canadiennes dans l'espoir qu'elles s'intéresseront aux possibilités d'investissement dans la République de Malte, à l'avantage des deux pays.

Si ce qui précède agréé au Gouvernement de Malte, j'ai l'honneur de proposer que la présente lettre, dont les textes en anglais et en français font également foi, et votre réponse à cet effet, dont le texte en anglais fait foi, constituent une Entente entre nos deux Gouvernements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Le Haut-commissaire,  
GHISLAIN HARDY

Monsieur Edwin A. Causon,  
Secrétaire a.i.,  
Ministère des Affaires étrangères,  
La Vallette.